

Pl. Chauderon 5 1003 Lausanne

Madame Nuria Gorrite
Présidente de la DCERH
p.a. Département des infrastructures et des ressources humaines
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Par courrier électronique et ordinaire

Lausanne, le 13 février 2020

Ouverture de négociations : revalorisation salariale de la chaîne 144, niveaux 10 et 11 par l'introduction rapide d'un cliquet aux enseignant·e·s MEP I et II, ainsi que pour une négociation sur leur statut, leur classification et leur promotion.

Madame la Présidente de la DCERH,

Sur indication de Madame Cesla Amarelle, Cheffe du DFJC, nous vous interpellons par le présent courrier afin de demander l'ouverture de négociations sur l'attribution rapide d'un cliquet aux enseignant·e·s MEP I et II, ainsi que sur leur statut, leur classification et leur promotion, dans le but d'améliorer significativement l'actuel enclassement en 10 et en 11, respectivement.

Une pétition appuyée par huit cents enseignant·e·s du monde professionnel, dont l'objet était l'attribution du cliquet et le processus de reclassification a été communiquée à Madame Cesla Amarelle, avec à la clef, une demande de négociation sur ces objets.

Lors d'une rencontre, le 3 février 2020, Madame Cesla Amarelle nous a communiqué qu'elle était dans l'impossibilité de traiter le dossier et que nous devions nous adresser à la DCERH. C'est chose faite par le présent courrier.

Nous avons également retenu de la rencontre avec Madame Cesla Amarelle que les actuels cahiers des charges des MEP I et II n'étaient pas des documents exacts et rigoureux, pouvant définir valablement le travail effectué par les deux collectifs d'enseignant·e·s. Cette information est un élément important pour définir les bases de la négociation qui devra être ouverte avec la DCERH. Nous vous remercions de le prendre en considération.

Les collègues nous ont donné un mandat clair, tel que défini en ouverture du présent courrier, au cours de nombreuses assemblées. Le syndicat coordonne et anime la mobilisation en cours.

Des mesures de mobilisation ont d'ores et déjà été envisagées si la négociation avec la DCERH ne pouvait s'ouvrir rapidement et aboutir. La demande que présente notre syndicat et les enseignant·e·s mobilisé·e·s devrait aboutir à la réparation d'une situation d'injustice historique. La généralisation du cliquet à tout l'enseignement professionnel est une première mesure urgente. C'est un objet simple qui ne demande pas ni de grands ni de longs débats.

La reconsidération du statut, de la classification et du contenu du travail effectué par les MEP I et II est également un problème qui peut être résolu rapidement, si la volonté politique existe.

Pour notre part, nous sommes complètement prêt·e·s sur ce sujet et pouvons négocier en profondeur, immédiatement.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la DCERH, nos respectueuses salutations.

Pour le comité du SVMEP

Aristides Pedraza

Aristides leday

José Daniel Pernas